Le Moulin de la Combe

JABRUN - LIEUTADES

Durée : 2h00

Longueur : 7,5 km

Balisage : bleu

▼913 m ▲1030 m

Dénivelé : + 255 m

Facile

Une randonnée facile : après avoir traversé la rivière du Tailladès au lieu-dit « le Moulin de la Combe », le hameau voisin vous dévoilera le charme de ces maisons traditionnelles avant que vous ne pénétriez dans une superbe hêtraie où peut-être un chevreuil vous gratifiera de sa présence.

A proximité la stèle du Pont Rouge indique qu'ici, eurent lieu des combats violents entre les résistants et les forces allemandes.

Fontaine de La Combe

Sous-bois du Pont Rouge

Traversée de propriétés privées, chiens interdits même tenus en laisse.

En savoir + :

Bureau de Tourisme de Chaudes-Aigues
www.pays-saint-flour.fr

Aménagements et entretien du circuit :
Saint-Flour Communauté
www.saint-flour-communaute.fr

Crédit photo SFC

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

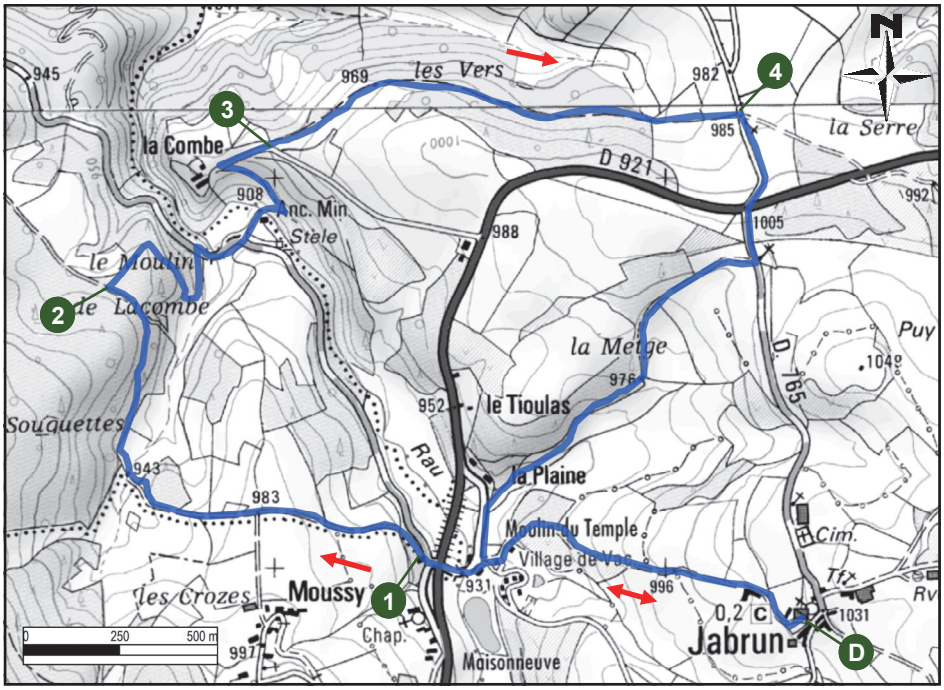

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.

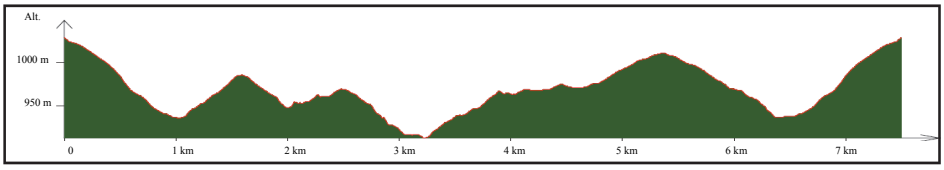

D Le départ se situe au parking place de l'Eglise.
Prendre le chemin qui descend à gauche de la mairie, puis prendre à droite entre les grands hêtres, le suivre en descendant jusqu'à la route goudronnée puis prendre à droite et passer devant le restaurant du « Moulin des Templiers », prendre à gauche pour rejoindre la route départementale n°921. Au carrefour traverser la grande route et prendre le chemin à gauche de la maison.

1 Suivre le sentier entre les murs de pierres, au carrefour continuer tout droit entre les grands hêtres, passer sur le petit pont de pierres et continuer dans le bois.

2 Au carrefour prendre à droite et suivre le chemin qui descend à la route, prendre celle-ci à main droite sur 100 mètres puis emprunter le chemin de gauche qui conduit au « Moulin de La Combe », passer sur le pont pour franchir le ruisseau des « Tailladès », remonter en face vers les maisons, et prendre la petite route goudronnée à main droite sur 200 mètres.

3 Dans le virage prendre à gauche le chemin sous les gros hêtres, traverser le bois de La Combe et suivre le chemin jusqu'à la route de « La Besse », traverser celle-ci et suivre la clôture jusqu'à la grande route.

4 Prendre à droite sur 250 mètres la route communale, jusqu'au carrefour avec la Route Départementale.
Traverser le carrefour pour prendre en face en direction de Jabrun, puis prendre à droite le chemin qui descend jusqu'au lieu-dit « La Plaine ».
Prendre la route à gauche sur 200 mètres jusqu'au restaurant « Le Moulin des Templiers », puis reprendre à gauche le chemin emprunté à l'aller pour remonter jusqu'à Jabrun.

INFO +

LE MOULIN DE LACOMBE :

En 1834, le cadastre ayant été établi pour servir de base au calcul des impôts locaux, nous pouvons savoir quelle était l'importance relative du Moulin de la Combe, classé parmi les « grands », l'impôt s'élevant alors à 16 francs (2,44 euros).

Alimenté par la rivière toute proche, il comportait trois niveaux dont une partie habitable. Apportée par un canal d'amené, le bief, ou le béal, l'eau ébranle une roue souvent horizontale animant elle-même une meule mobile qui écrase le grain contre une meule fixe, plus ou moins finement selon l'espace qui les sépare. Pour permettre l'écoulement du grain, les meules sont rainurées obliquement par rapport aux rayons, sur une face, ce qui a pour avantage de diminuer l'échauffement dû à la friction. Périodiquement, il fallait au burin, refaire ce rainurage. C'était le rhabillage. Une meule peut peser de 500 kilos à 1 tonne (hélas de nos jours on les retrouve plus souvent faisant office de table de jardin).

Pour une randonnée sans souci

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X *une croix, c'est la mauvaise direction.*

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.

Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser… Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- **se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,**
- **emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),**
- **éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,**
- **ne pas quitter les sentiers balisés,**
- **ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,**
- **ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,**
- **refermer les clôtures à la traversée des pâturages,**
- **ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,**
- **ne pas fumer ou faire du feu,**
- **ne pas camper,**
- **ne cueillir aucune plante,**
- **en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,**
- **En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.**

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes… Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.